



Compte-rendu

AG 2013

Date et lieu :

Le vendredi 15 novembre 2013 à Evian à Ethic Etap

Rapporteur :

Valérie FREMONT

Etaient présents 27 personnes (dont quelques-uns sont allés sur le lac le samedi) :

Adhérents locaux (Les Dranses et autres) : Florian WADEL, Ludovic SALEMBIER, Johann BUTHAUD, Romain DURAND, Frédéric BLANRUE, Gaël BERTOLINI, Valentin CORROTTE, Michel BELOUIN, Jérémy HELVIC, Nathalie ELVY, Gilles DAMNON, Vincent LHOPE, Adeline SOULIER, Sylvain CADET, Adrien LENOIR

Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes et Var (Verdon, Var, Durance, Ubaye, Gyr) : Jean-François BLERVAQUE, Maixent DE LANGAVANT, Thomas PASCAL, Philippe RYDIN, Bruno JOUZEL, Bartjan KONIJNENBERG,

Ardèche : Alain CHAMPETIER, Ugo MAGNANI, Eric PERROIS,

Haute-Savoie : Fabrice RUIZ.

Gard, Lozère, Hérault (Tarn, Gardon, Cèze, Hérault, Orb, Lot, Allier) : Didier MASSOT.

Autres régions : Hervé BERTHIER, Benjamin RAT.

Invités :

Jean-François BELLET (Assureur MMA)

AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 27 présents, 6 pouvoirs représentés donnent 33 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2012

Le compte-rendu AG 2012 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Victoire au tribunal administratif de Marseille concernant les procédures IOTA. Le juge a mis en valeur l'argumentaire qui a été fourni pour la défense de notre métier. 2 news ont été diffusés à ce sujet. Synthèse de toute la jurisprudence concernant l'impact non significatif de nos activités sur l'environnement. Outil qui permet de mieux le connaître et l'apprécier. Même la randonnée aquatique, rien ne prouve que l'impact soit significatif.

La préfecture a engagé un arrêté de biotope. L'arrêté n'est pas par les gens en direct sur le terrain.

Les autres départements attendaient cette décision pour savoir s'il allait y avoir obligation de faire des dossiers d'autorisation d'exercer.

2013 a été aussi l'année de la mer ! JED / Mairie / Président du syndicat se sont rencontrés pour aider les pros à travailler ensemble sur les problématiques d'accès à l'eau.

Ici, sur les Dranses problématique des débits réservés. Problèmes sur tous les cours d'eau qui se trouvent en aval d'un barrage.

Chantier en continu : les diplômés. La fin des qualifs. La sortie du CQP. Problème de l'encadrement en mer, et de celui en classe IV V. On est toujours mobilisés sur le CS Eau vive.

Merci à Valérie pour son suivi administratif.

Merci à Sylvie de pousser pour que les news sortent.

Merci aux membres du bureau d'être toujours aussi présent, d'être aussi militants et aussi merci aux adhérents d'être derrière nous.

Malgré toutes ces actions juridiques, le syndicat a toujours la même marge de manœuvre et affiche une bonne santé.

Juste un petit bémol, le retour sur investissement par rapport aux actions menées, par exemple sur le Verdon.



Les projets 2014 :

- Les réunions d'information sur des sites de pratiques professionnelles
- La communication (news, site internet)
- Le chantier des CS pour le BP
- La concurrence du CQP avec les BP /BE
- L'élargissement du syndicat aux métiers de pleine nature
- Les difficultés sur le littoral
- L'application du code déontologique au niveau local
- Garder l'attache du cabinet juridique

Approuvé à l'unanimité

Bilan et compte de résultat 2012

RESULTAT 2012

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|
| Fournitures adm | 1 769,28 | Cotisation SNGP CKDA | 37 485,00 |
| Sous traitance jury | - | Participation dossier Verdon | 2 500,00 |
| Sous traitance réunions | 2 000,00 | Vente produit (tee shirt..) | - |
| SousTraitance adm | 9 300,00 | MAD jury | - |
| SousTraitance conseil | 3 570,00 | Participation assurance | - |
| Soustraitance site internet | 1 030,00 | | - |
| Assurance | - | Produits Bancaires / OD Profits | 226,82 |
| Publicité | 1 261,90 | | |
| Honoraires | 14 037,12 | | |
| Téléphone | 519,56 | | |
| Frais postaux | 745,29 | | |
| Frais bancaires | 14,71 | | |
| Secours | - | | |
| Cotisation UNSA | 2 500,00 | | |
| Voyages, Déplacement | 1 151,60 | | |
| Missions Reception | 662,30 | | |
| OD Pertes | - | | |
| Dot aux amort | - | | |
| Résultat | 1 650,06 | | |
| TOTAL | 40 211,82 | | 40 211,82 |

Hormis les dépenses courantes, il y les honoraires JED. Au-delà du groupement des pros locaux, les loueurs ont fait une démarche spontanée de nous aider à hauteur de 1500€. La fédé, quant à elle, fait l'autruche
Voté à l'unanimité.

BILAN 2012

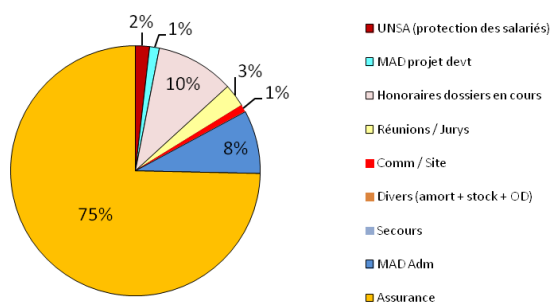
| ACTIF | | PASSIF | |
|----------|-----------|--------------------|-----------|
| Stock | 407,20 | Capitaux | 49 259,73 |
| Créances | 4 500,00 | RESULTAT 2012 | 1 650,06 |
| CCP | 434,85 | Dettes | 8 326,83 |
| BRED | 53 909,57 | Pdts perçus avance | 15,00 |
| TOTAL | 59 251,62 | TOTAL | 59 251,62 |

Prévisionnel 2013

Budget 2012 & Prévisionnel 2013 au 15/11/2013

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2012 | 2013 | | 2012 | 2013 |
| Achats stockés (dons) | - | - | | | |
| Fournitures adm | 1 769,28 | 1 327,76 | Cotisation SNGP CKDA | 37 485,00 | 43 100,00 |
| Assurance adhérent | 102 205,00 | 114 622,00 | Cotisation MMA | 102 205,00 | 114 622,00 |
| Sous Traitance jury | - | - | MAD jury | - | - |
| Forfait réunions bureau | 2 000,00 | 2 000,00 | Participation assurance | - | - |
| Sous Traitance adm | 9 300,00 | 9 570,00 | OD Profits | - | - |
| Dossiers filières diplômés | 1 850,00 | 1 850,00 | Produits Bancaires | 226,82 | 41,73 |
| Sous Traitance Projet de Devt | 1 720,00 | 1 760,00 | Vente Tee shirt / Polaires | - | - |
| Sous Traitance site & papier | 1 030,00 | 65,00 | | | |
| Publicité | 1 261,90 | - | | | |
| Honoraires dossier Règlement | | | | | |
| Honoraires dossier EPI (Equipem | | | | | |
| Honoraires dossier DE Canyon | | | | | |
| Honoraires dossiers de fonds | 14 037,12 | 14 052,78 | Participation Verdon | 2 500,00 | - |
| Téléphone | 519,56 | 383,27 | | | |
| Frais postaux | 745,29 | 682,77 | | | |
| Frais bancaires | 14,71 | - | | | |
| Secours | - | - | | | |
| Cotisation UNSA | 2 500,00 | - | | | |
| Voyages et déplacement | 1 151,60 | 597,50 | | | |
| Missions Reception | 662,30 | 795,80 | | | |
| OD Pertes | - | - | | | |
| Dot aux amort | - | - | | | |
| Résultat (bénéfice) | 1 650,06 | 10 056,85 | Résultat (déficit) | | |
| TOTAUX | 142 416,82 | 157 763,73 | TOTAUX | 142 416,82 | 157 763,73 |

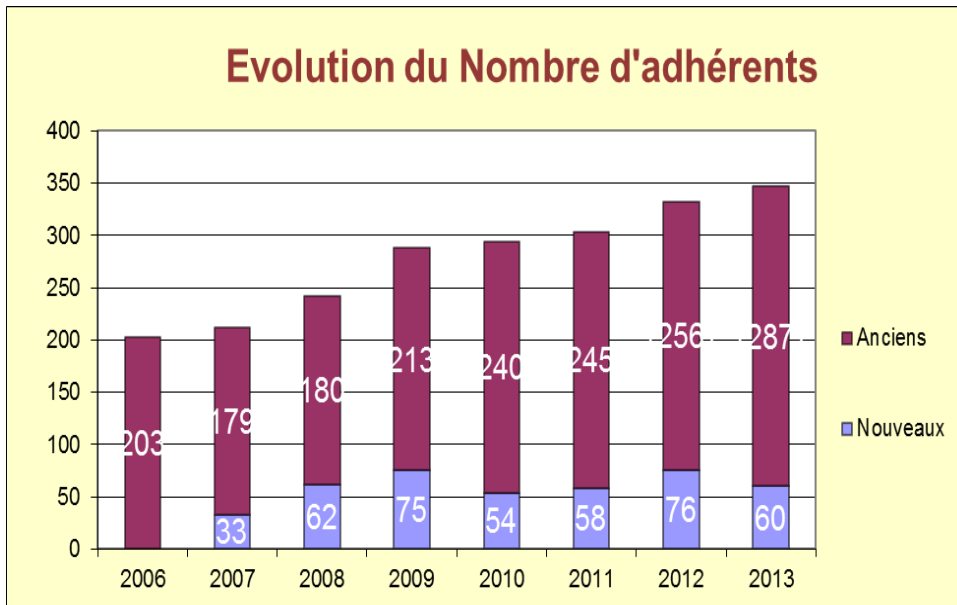
A quoi a servi l'argent des adhérents en 2012 ?



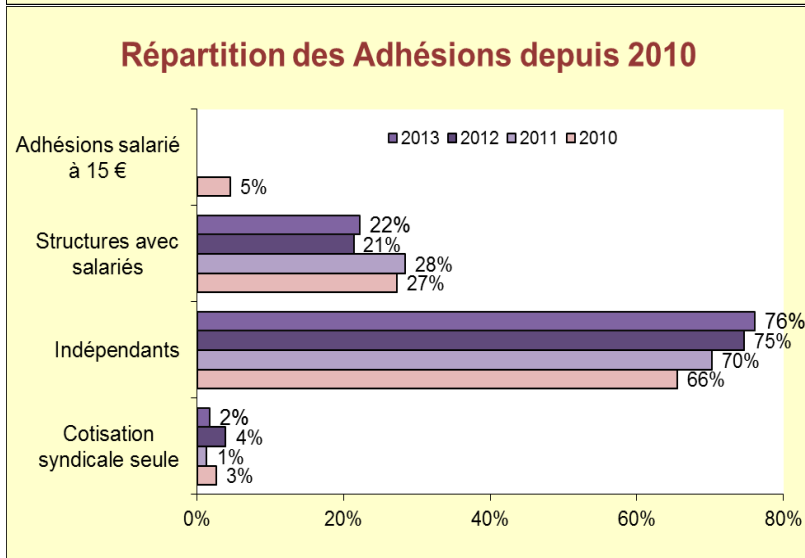
Notre budget est consacré pour l'essentiel à l'assurance mais belle part aussi aux dossiers de fond depuis 2010 (travaux initiés sur le littoral, Verdon, projet d'appui technique sur les Dranses, soutien sur l'Aude).

Pour 2014, le syndicat souhaite mieux répondre aux problématiques des professionnels des APN (assurance, diplômés non représentés, multi-diplômés, ...).

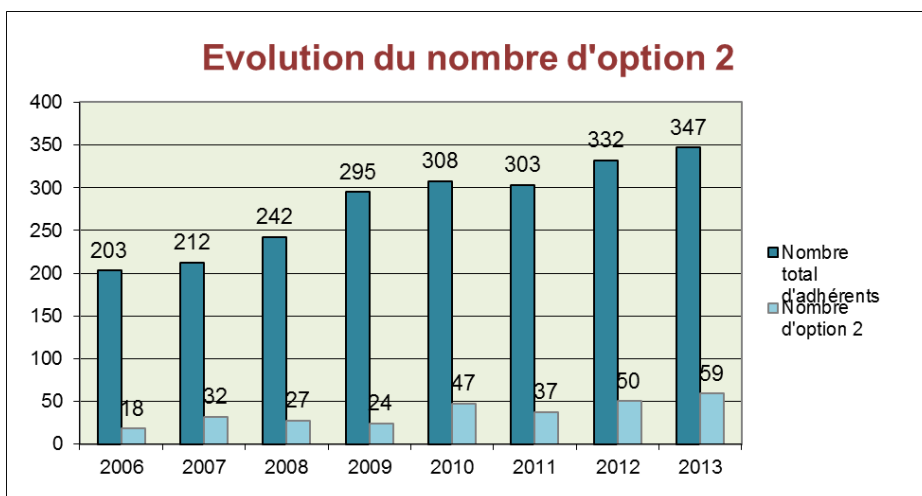
Point sur les adhérents



Toujours en augmentation, nous sommes passés à 347 adhérents en 2013 (332 en 2012).



Les proportions restent les mêmes.



Seulement 15 à 17% des adhérents souscrivent à l'option 2 individuelle accident pour les clients



Bilans 2013 et orientations 2014

- Le site du Verdon :

L'ONEMA nous montre toujours du doigt et essaye de mettre en place toutes les procédures possibles pour contrecarrer les décisions. Si, sur le Verdon, nous n'avons pas gagné, nous serions tous obligés de faire une procédure individuelle IOTA. Cette étude coûte 10000€, et est renouvelable chaque année. 170 pages d'analyse scientifique, 7 ou 8 allers retours sur les contenus.

D'un côté, la CDESI veut organiser, développer les activités. De l'autre, les services de l'état prétendent protéger l'environnement, savent tout et règlementent tout.

Il faut continuer à se défendre, se faire reconnaître auprès des CDESI

- Modification des débits réservés fait qu'il n'arrive plus à naviguer donc ils se replient sur la randonnée aquatique.
- Le service scientifique du parc national des Cévennes a annoncé pour la 1^{ère} fois depuis 20 ans que les activités d'eau vive n'ont pas d'impact sur le milieu.

L'accès à la mer :

Dans le monde du CK, le CK de mer se développe. Amalgame entre pratique des pros et pratique libre du côté de la Mairie de Cassis qui ne sait pas faire la distinction. Ils voient les gens qui s'engagent et les secours qui sont engagés pour les sauver. La voile fait partie de l'histoire locale mais le kayak de mer n'en fait pas partie et la Fédé de voile est implantée, veut des accès et le CK mer est rejetée.

Sur le SUP on est en conflit avec les surfeurs car on n'est pas autorisé d'après eux, à aller sur la vague. On a la nage en eau vive, eau plate et surtout en mer. Le PMT se développe donc aussi depuis 2011. Là on est attaqué par les plongeurs.

L'Aude :

Là-bas, ils payent les lâchers d'eau ! Les pros du CK et les agriculteurs sont concernés. Attention, cela devrait être l'inverse ! C'est EDF qui a créé des barrages et a modifié nos parcours. EDF est le 1^{er} sponsor de la FFCK. Ici, sur les Dranses, c'est différent, il n'y aurait pas d'eau s'il n'y avait pas de barrage.

Le CS eau vive :

Plus d'accès possibles à la classe IV V, c'est très grave !

Les BP doivent pouvoir accéder à ce CS car il y a déjà des problèmes sur le terrain. Le ministère bte en touche car c'est du milieu spécifique et ce milieu relève du niveau III et le niveau III c'est le DE.

Des élus se sont mobilisés pour interroger le ministère et pour nous suivre. Nous avons avec eux RDV au ministère la semaine prochaine, on va à nouveau essayer de faire avancer des choses.

Par rapport à la pétition, le syndicat trouve qu'il n'y a qu'une solution : le CS Eau vive.

La modification des statuts

Problèmes sur les diplômes qui permettent de travailler en CK :

Nous avons eu une demande de BPJEPS APT à laquelle nous avons répondu par la négative car pour nous, ces diplômés n'ont pas de prérogatives d'encadrement en kayak. Idem pour les BESAAPT.

Par contre, nous voulons pouvoir ouvrir notre offre et nos services aux diplômés en canyon donc il faut rajouter dans les statuts la possibilité d'accueillir des membres titulaires de DE, DES CKDA, DE canyon.

Il faut aussi changer l'adresse du siège social et le mettre au 20 rue Pelet de la Lozère pour faciliter les démarches administratives à Valérie.

Approuvé à l'unanimité



L'évolution des diplômes et leurs prérogatives

Approuvé à l'unanimité

Les problématiques sur les Dranses

Johann BUTHAUD intervient pour nous expliquer leurs problématiques.

La modification du débit réservé entraînerait l'impossibilité de naviguer sur les Dranses ni de se replier sur d'autres activités. L'association des pros locale a engagé des démarches pour faire reconnaître les activités et leur importance économique et touristique.

La réglementation ne peut pas mettre terme à nos activités il faut aussi qu'elle prenne en compte ce que nous représentons.

Etude technique : croiser des expertises parce que même EDF se trompent sur ses projections. (ex : Verdon)

Partir avec une vision extérieure au niveau juridique.

Thomas dit qu'il faut absolument s'attacher un cabinet juridique, car ces dossiers sont trop techniques.

L'étude économique doit être posée chez les élus. Dire combien d'équivalent temps plein cela impacte.

L'autre partenaire à contacter : EDF. Ça les intéresse si on supprime le 40^{ième} ça représente au kWh car à 1/10^{ème} leurs turbines ne fonctionnent pas.

Il n'y a pas d'alternative avec les administrations, il faut aller à l'action juridique.

Doit-on aider les Dranses ?

- **Approuvé à l'unanimité**

Pétition / CQP / CS eau vive:

Pour les élus, comment on mesure l'importance du syndicat ?

De l'emploi en territoire rural, la pluri-activité. Le nombre d'emploi directs (56)

Gaël BERTOLINI propose de diffuser les infos € des structures adhérentes. Le syndicat pourrait-il les demander sur le bulletin d'adhésion ?

Le CQP :

C'est un diplôme qu'on met en place dans une branche à un endroit où il y a un manque. On n'était pas opposé à sa création mais en complément des BP mais dans le JO de juillet, le CQP est sorti avec autonomie, comme avec un BP ou un BE.

L'attaquer en abordant la filière. La fédé dit qu'il n'y a pas de concurrence du CQP au BP/BE (niveau IV) à cause du support (pagaie simple en canoë ou kayak, classe II passage III, mais pas nage, raft, RA).

- **Approuvé à l'unanimité**

Réunion au ministère la semaine prochaine pour défendre le CS eau vive.

On a du soutien politique puisqu'on arrive à la réunion avec 2 députés et il y a la pétition.

L'ouverture des statuts :

Entre autre à cause de la problématique de l'assurance, le syndicat réfléchit à ouvrir ses statuts pour accueillir des nouveaux pros comme les kayakistes qui exercent une autre activité (multi-diplômés). L'idée est de regrouper les professionnels de la pleine nature.

- **Approuvé à l'unanimité**

Questions diverses :

L'Ardèche

Depuis les années 80, un arrêté préfectoral a été voté pour interdire le raft dans le département de l'Ardèche.

Actuellement, il y a une remise en cause des échelles de niveaux par rapport au nouveau barrage à glissières.

Faire un courrier à l'entête du syndicat comme quoi on ne comprend pas pourquoi ils ne peuvent pas encadrer alors qu'ils ont les diplômes et qu'en plus, il y a 1 OF qui forme des diplômés à ces pratiques.

- **Approuvé à l'unanimité**



Communication

Envoyer flyer / autocollants avec n° contrat / mettre lien du sngp / faire valoir le site / écusson

Les multi-activités

Cela fait 5 années qu'on en parle à Bellet.

Il est arrêté sur l'idée d'assurer par activité et de le contacter pour assurer individuellement les activités qui manque par le biais des contrats groupes.

Le point de l'assureur

Pensez à faire circuler par le syndicat et ne pas envoyer à l'assureur directement.

Bien remplir les circonstances de l'accident, le fait générateur de l'accident pour établir la chaine de responsabilité.

La notion de responsabilité n'existe pas pour l'option « individuelle accident moniteur ». La seule contrainte est d'être dans l'exercice de l'activité.

66 dossiers reçus par JF Bellet sur 560 moniteurs. Ratio de 12%.

Accident en canyon dont souvent sur toboggan, sur la fin de la glissade, sur les marches ou en marche pour les chevilles

La protection juridique s'applique pour défendre la RC PRO. Une autre garantie de protection juridique existe pour vous défendre dans le cadre de différents litiges (litiges avec salariés, problème sur communication, pas adéquate à la demande...)

A la réunion, ils font signer un document complètement rédhibitoire à l'activité, mais ils se protègent d'un maximum de recours que pourraient avoir les clients.

Cernant les accidents lors de sauts, nous allons retravailler la petite note que nous avons envoyée aux adhérents il y a quelques années leur donnant des conseils et leur refaire passer.

Didier propose d'inciter le syndicat les OF à pratiquer du saut pour apprendre les futurs guides à bien les gérer.

Sur 2011, 12473€ de sinistre payé et 1 dossier de sinistre provisionné pour 33000€.

Un recours sur sinistre peut être fait pendant 10 ans.

Le transport des clients dans les véhicules jusqu'à 9 places fait partie de l'activité car c'est à titre onéreux.

Tous les passagers sont des tiers. Donc forcément garanti par la garantie de circulation des véhicules.

Quand un moniteur A conduit le véhicule d'un moniteur B, les garanties s'appliquent aux véhicules donc c'est la garantie de B qui sera en cause.

Rétrocession sur les cotisations assurances 2011

Aucune rétrocession : un sinistre de 2011 vient d'être ouvert en juillet et donc cela annule une éventuelle rétrocession.

Les cotisations

Aucune augmentation au niveau MMA même pour la couverture canyon.

Les cotisations et adhésions

Nous proposons une augmentation de 10€ donc une adhésion à 110€. Nous pourrions ainsi mobiliser de l'argent pour engager une action avec le cabinet JED DAROLLES sur la problématique des Dranses.

Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

Elections

Secrétaire : Didier MASSOT démissionne, se représente, **Elu à l'unanimité pour 3 ans.**

Vice-président :

Vice-trésorier :

Vice-secrétaire : Gaël BERTOLINI se propose de rentrer dans le bureau : **.Accepté à l'unanimité**

La séance est clôturée à 18h20.

Fait à Evian, le 15 novembre 2013

Valérie FREMONT